

L'ECHO

N°2

Berlugan

OCTOBRE
2009

LE JOURNAL DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

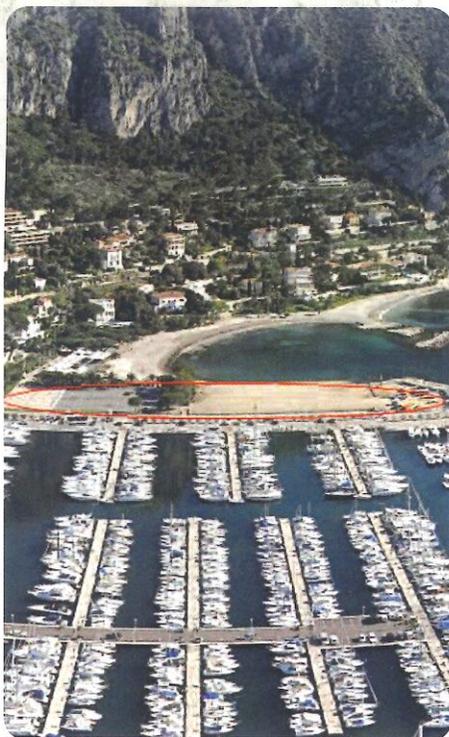


TERRE PLEIN "A" : APPEL A PROJETS

Pour favoriser le développement des activités nautiques, le ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire a lancé, début décembre 2008, un appel à projets pour soutenir les solutions innovantes de nature à concilier la recherche de nouvelles capacités d'accueil des bateaux avec l'intégration environnementale.

Ce dossier devait être transmis en Préfecture de région avant le 20 février 2009.

La Commune de Beaulieu-sur-Mer, en partenariat avec la communauté urbaine Nice Côte d'Azur, a souhaité participer à cet "appel à projets" et démontrer que le site du terre plein "A" du port de plaisance, dépendant du domaine public maritime et régi par une convention de transfert de gestion, était le lieu idéal pour recevoir des aménagements portuaires et balnéaires exemplaires en terme d'intégration environnementale, de développement durable et d'innovation.



La candidature de notre ville a été portée par Nice Côte d'Azur.

Les points forts de ce projet sont les suivants :

- Aucune extension de superficie du plan d'eau abrité ni des espaces endigués.
- La valorisation d'un terre-plein existant en friche et sous utilisé depuis 40 ans.
- La restauration d'accès à la mer du public et ouverture de l'interface ville-port.
- Une capacité de stockage souterraine multi-fonctions intégrée sous l'espace public paysager.
- La frange littorale restaurée et mise en valeur.

Les résultats de cet appel à projets ont été annoncés le 11 juin dernier lors du colloque sur les enjeux du développement durable pour la filière nautique à Lorient.

Notre dossier a été retenu par le département ministériel pour recevoir une subvention de 59.000 euros permettant les études de faisabilité, études qui seront menées par Nice Côte d'Azur, désormais compétente en matière de ports de plaisance.

Extrait de la lettre en date du 08 juillet 2009 du Secrétaire d'Etat chargé des Transports Monsieur Dominique Bussereau à Monsieur le Maire

"Je vous félicite pour votre projet d'aménagement d'une friche existante en espace balnéaire, paysager et de stockage souterrain de bateaux qui permet l'amélioration de la capacité d'accueil en créant des places à flot et à sec. Ce projet s'inscrit dans une démarche de développement durable et d'intégration environnementale.

De fait, une subvention d'un montant de 59.000 euros vous sera attribuée par mon Département ministériel pour la réalisation des études de faisabilité."



LA "PELAGIA" N'A QU'À BIEN SE TENIR !



La Pelagia, redoutable méduse arpentant nos côtes, est désormais prévenue !

La Municipalité, avec le concours du Sivom a décidé cette année, de tester un système anti-méduses.

Elle a donc fait installer sur les plages de la Petite Afrique et de la Baie des Fourmis, des périmètres de 1250 m², situés juste en face des postes de secours saisonniers, comme l'exigent les services de la DDE maritime.

Ces filets empêchent toute intrusion : méduses, algues, déchets etc. ... permettant à tous de goûter aux joies de la baignade, en toute sérénité.

Si le test s'avère concluant, l'année prochaine le filet sera étendu de façon à isoler les deux baies.

RENFORTS D'ÉTÉ : UNE JEUNESSE AU SERVICE DE SA VILLE.



Monsieur le Maire et Michel Cecconi, conseiller municipal délégué aux plages, entourés de la "Brigade des plages", lors de la photo souvenir.

Cette année, dix jeunes gens âgés de 18 ans sont venus renforcer les Services Municipaux pour l'entretien des plages. Dès 5 heures du matin, ces travailleurs discrets étaient à pied d'œuvre accompagnés de leur cribleuse, qui tel un peigne, ratisse tous les déchets enfouis dans le sable, pour le confort de nos baigneurs.

Lors de cet entretien, plus de 100 tonnes d'algues furent enlevées sur l'année.

Un grand coup de chapeau aux jeunes filles dont l'efficacité fut remarquée et... remarquable !



Tous les matins, la Petite Afrique se fait belle pour vous.



RÉAMÉNAGEMENT DES ESPACES VERTS DU TERRE PLEIN "A" DU PORT DE PLAISANCE.

La municipalité a procédé à une création du système d'arrosage automatique relié au système ISIS CONTROL, déjà installé dans de nombreux points sur la Commune, permettant une gestion à distance, informatisée et centralisée.

Ainsi, une économie d'eau est constatée et les normes environnementales sont respectées.

PAS DE VACANCES POUR LES TRAVAUX !

Face aux difficultés que rencontrent certains enfants à mobilité réduite, l'escalier principal de l'école élémentaire a été équipé d'un monte escalier électrique.

Tous les étés, La Municipalité fait faire des travaux de manière à ce que l'école reste accueillante pour les élèves et les professeurs des écoles. Cette année, une nouvelle classe a été équipée d'une climatisation réversible. Les couloirs, le préau et les sanitaires ont été rénovés.

Ainsi, la rentrée des classes a permis aux enfants de retrouver avec plaisir leur école... relookée !!!!



ZERO BRUIT... ZERO POLLUTION... CAR... JE ROULE ELECTRIQUE !!!



Pour répondre aux objectifs du Grenelle de l'environnement et de la politique que la commune s'est fixée en matière de développement durable, la Municipalité, en partenariat avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise d'Energie), a décidé d'acquérir un véhicule électrique.

Ce Porter Piaggio Plateau, nouvellement acquis, peut transporter une charge de 500kg à la vitesse de 70km/h avec une autonomie de 90 à 120 km/h. Le temps de recharge standard est de 8h, ou 2h en mode rapide, sa batterie est au lithium phosphate.

Ce petit utilitaire, travailleur de force sur tous les terrains, ne coûte que 1,04€ aux 100 km !!!

La Ville de Beaulieu sur Mer est fière de cet investissement et entend bien continuer dans cette direction.

TRAVAUX AU CIMETIERE

La Municipalité a décidé de restaurer et d'agrandir une partie du cimetière avec le réaménagement de trois restanques pour permettre la création d'un espace columbarium, d'un jardin du souvenir et d'un ossuaire.

Cette réalisation comporte des travaux de terrassement, de drainage et d'évacuation des eaux pluviales et une mise en œuvre de caveaux et autres éléments funéraires préfabriqués.

Avant les travaux, afin de préserver les caveaux existants, des constats contradictoires ont été effectués en présence des familles propriétaires des tombes. Pour agrémenter ce lieu, des espaces verts seront aménagés avec la plantation d'essences variées : Hibiscus, thym, laurier noir, magnolia, bougainvillier, chèvrefeuille, jasmin.

Depuis le 19 décembre 2008, la loi stipule, qu'en cas de crémation, il n'est désormais plus possible de conserver l'urne dans une propriété privée, au domicile du défunt par exemple.

De plus il est interdit, sans déclaration préalable et



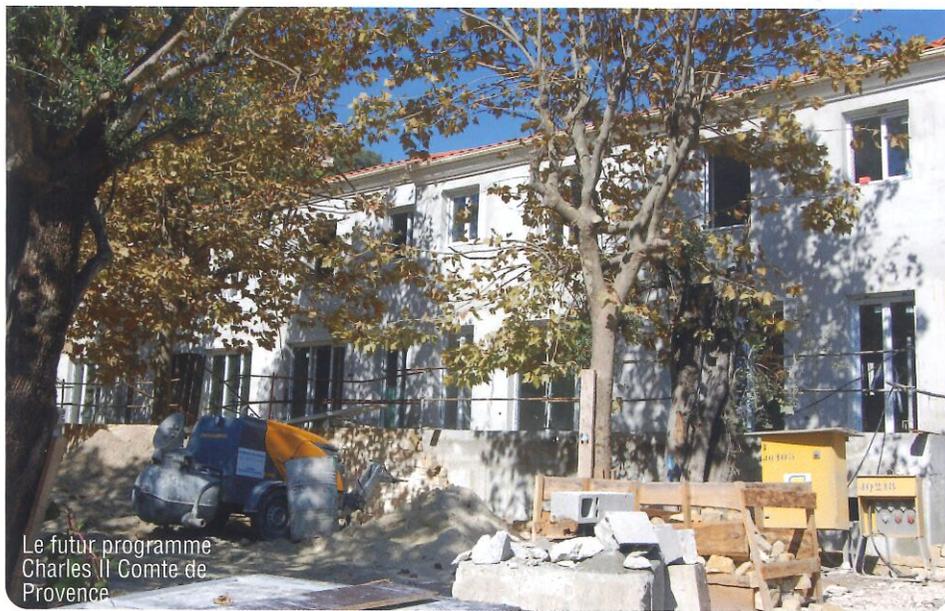
enregistrement auprès de la Mairie, de disperser les cendres en pleine nature.

A cet effet, la Municipalité a décidé d'installer également une table de cérémonie avec vasques de dispersion et des plaques de mémoire autour de l'ossuaire.



CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

Comment optimiser le foncier



Le futur programme Charles II Comte de Provence

Le logement est devenu une composante essentielle au développement économique des territoires.

De même, il est un facteur clé de cohésion sociale et du bien vivre ensemble.

Le 1er PLH (programme local de l'habitat) de 2004 à 2009 a posé les bases d'une politique qui s'est affirmée encore plus avec notamment la prise de délégation des aides à la pierre au 1er janvier 2006.

Le 2ème PLH, en préparation, pour être opérationnel à partir de 2010 jusqu'en 2015, axe sa politique sur la production de l'offre de logements adaptés aux besoins du territoire.

Conformément à la loi du 25 mars 2009, le PLH sera territorialisé avec 4 orientations stratégiques :

- Mettre en place une véritable politique foncière à l'échelon de la Communauté Urbaine.
- Promouvoir un habitat durable.
- Produire une offre suffisante et adaptée aux besoins.
- Agir sur le parc existant.

En ce qui nous concerne, le programme "Comte de Provence" est en cours de réalisation et sera livré au cours du 1er trimestre 2010.

Quarante deux logements de type PLS (Prêt Locatif Social) seront donc attribués.

- 20 logements dans le cadre du 1 % patronal répartis de la façon suivante : 5T2, 12T3 et 3T4.
- 22 logements attribués par la Commission d'attribution municipale : 5T2, 14T3 et 3T4.

Qu'est-ce qu'un logement PLS ?

Il s'agit d'un logement social de type intermédiaire destiné aux classes moyennes et accessible sous des plafonds de ressources déterminés.

Depuis le 14 Mai dernier, nous recevons en Mairie tous les dossiers afin de les analyser et de déterminer le taux d'effort de chaque candidat. A ce jour, plus de 400 dossiers ont été analysés.

Qu'est-ce que le taux d'effort ?

C'est un pourcentage qui détermine la capacité du candidat à payer le futur loyer.

Il représente le résultat de la division entre le futur loyer et les revenus du foyer. Ce résultat multiplié par 100 doit être inférieur ou égal à 30%.

Au-delà et jusqu'à 35 %, une simulation de l'Allocation

Logement doit être faite par internet. Un second calcul est ensuite fait pour connaître le nouveau taux d'effort.

S'il est toujours supérieur à 30 %, le candidat devra trouver une personne qui pourra se porter garant.

Tous les dossiers avec un taux d'effort suffisant seront présentés en Commission d'Attribution.

Cette dernière est composée de 13 membres élus au sein du Conseil Municipal.

Plusieurs dossiers pour un même appartement seront proposés à Parloniam, bailleur social, la décision finale appartenant à ce dernier.

Depuis 2001, la Municipalité aura permis la construction de 109 appartements ce qui porte le nombre de logements sociaux sur la Commune à 186. Ces efforts ainsi déployés ont permis de répondre à bon nombre de demandes de logements, mais pas encore aux exigences de la loi SRU (solidarité et renouvellement urbains) qui reste une réelle contrainte pour des communes comme la notre en mal de foncier. Gageons ainsi que le plus grand nombre d'entre vous puisse rester "au pays" !



FÊTE PATRONALE : TRADITION, AMITIÉ, CONVIVIALITÉ



Le dimanche, la fanfare des sapeurs pompiers de la Ville de Nice et l'équipage de l'Achéron à la sortie de la Messe, qui fut chantée par la chorale Olivula.



Le samedi, aubade dans les rues de Beaulieu par le groupe Parpaïola

AFFAIRES À SUIVRE...

- Salle de danse : les travaux ont commencé en Septembre.
- Mairie : Ravalement de la façade, puis réaménagement de la salle du conseil.
- Création d'un site internet officiel de la Commune.